

21 décembre 2023

 **Assemblée Générale du SMC**
L'écoconception & le réemploi des emballages



> Sommaire



01 Contexte REP et Adelphe



adelphe Adelphe x Eco InPack x SMC | Ecoconception & Reemploi | 21 décembre 2023 | Diffusion restreinte

02 Points d'actualité

- Les plans de préventions
- Le Décret OCE
- Les objectifs de réemploi



adelphe Adelphe x Eco InPack x SMC | Ecoconception & Reemploi | 21 décembre 2023 | Diffusion restreinte
Pour les conditions d'utilisation et de diffusion, voir site et/ou le document

03 Les outils & services d'Adelphe pour passer à l'action



adelphe Adelphe x Eco InPack x SMC | Ecoconception & Reemploi | 21 décembre 2023 | Diffusion restreinte

01

Contexte REP et Adelphe



> Déléguer son obligation à ADELPHE



Une entreprise créée en 1993 par la filière Vins et Spiritueux

- Une entreprise privée
- Une mission d'intérêt général
- Sans but lucratif
- Sous agrément d'état
- **30 ans d'actions** pour le recyclage





➤ Que dit la REP ?

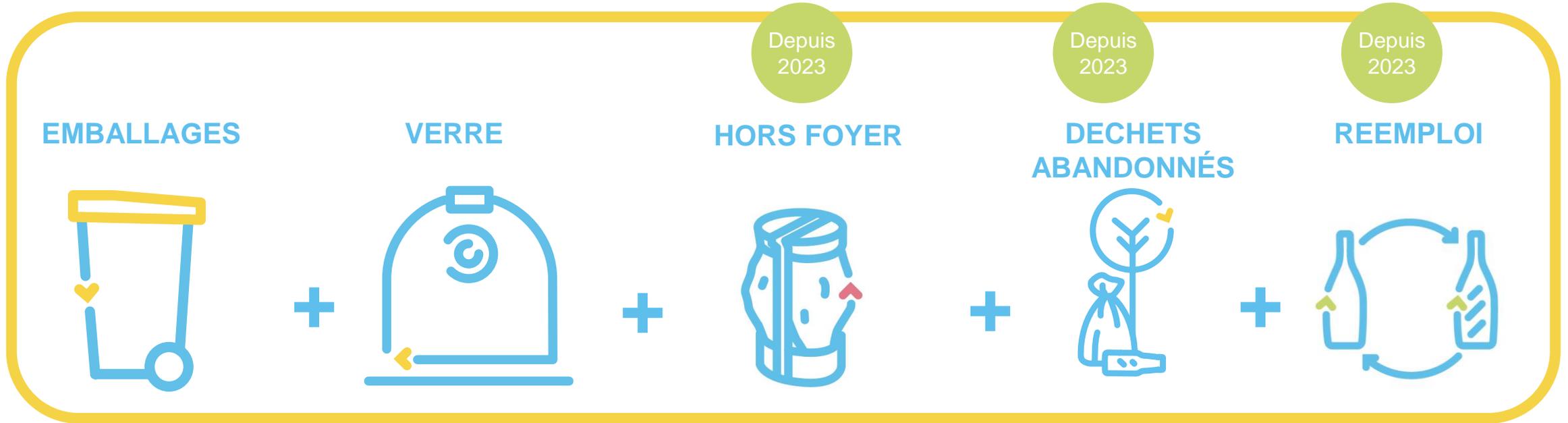
Une obligation environnementale inscrite dans le Code de l'Environnement

Articles L541-10 et R. 543-56

LA REP OBLIGE LES ENTREPRISES À PRENDRE EN CHARGE LA FIN DE VIE DES EMBALLAGES DES PRODUITS QU'ILS REMETTENT À LEURS CONSOMMATEURS



➤ La REP : Quel périmètre ?



Ne sont pas dans le périmètre
Emballages Ménagers :

Ordures ménagères
(déchets du quotidien)



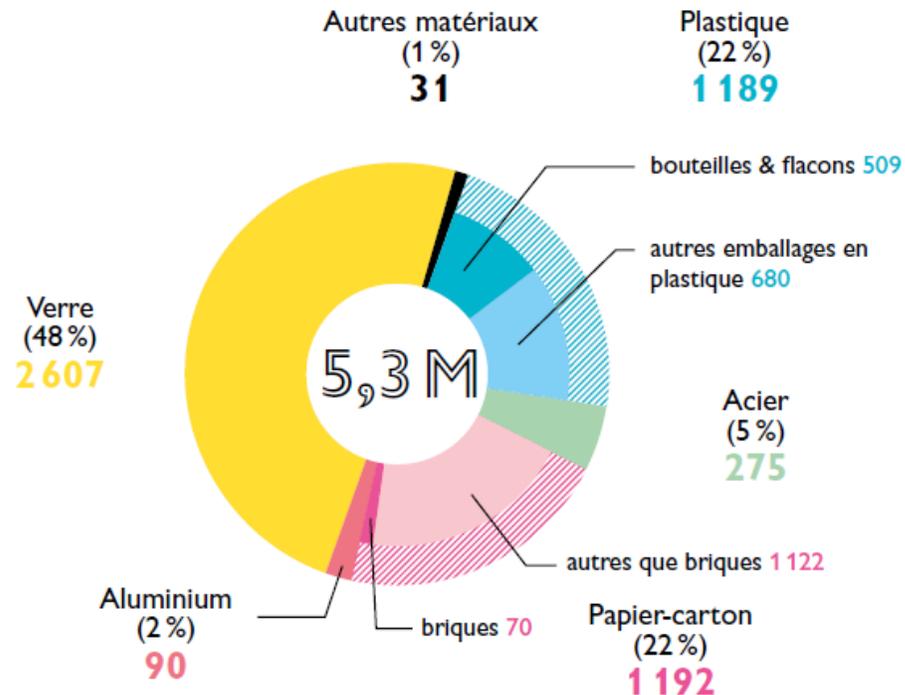
Déchets industriels
(déchets liés à l'activité
de votre entreprise)



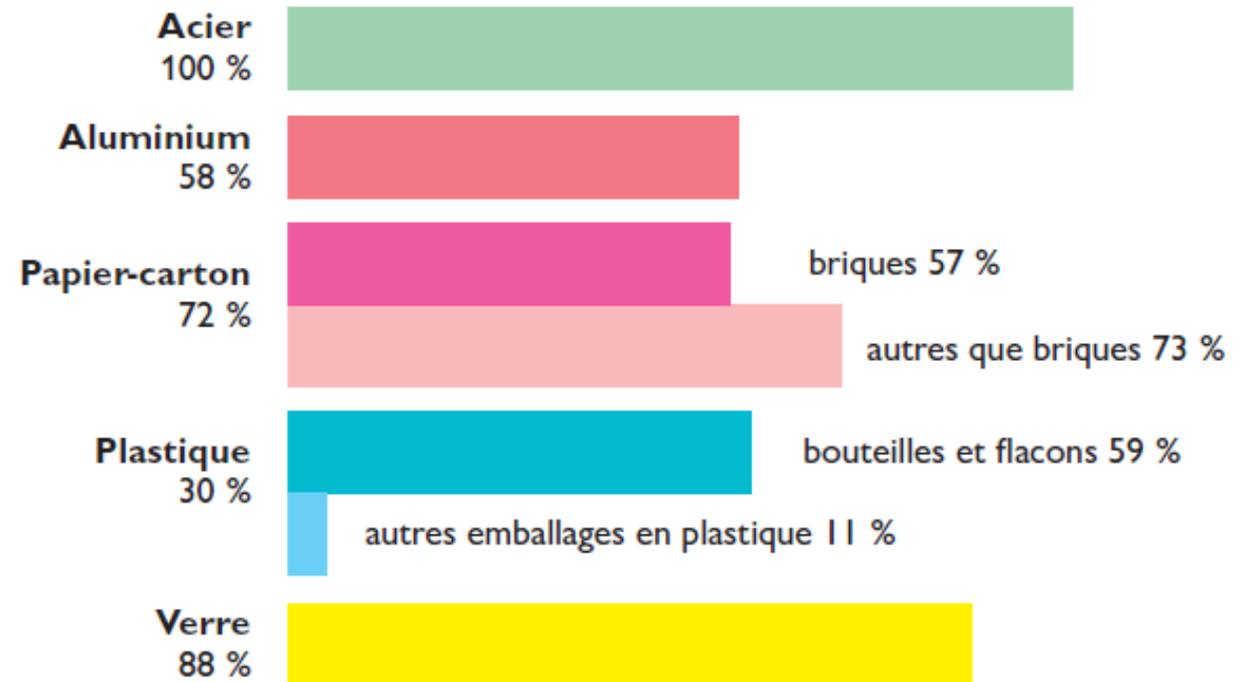
Adelphe, au cœur du pilotage du dispositif national



Répartition du gisement d'emballages qui contribue au financement de la filière (chiffres 2021)



Taux de recyclage par matériau (en %)



02

Points d'actualité

- Les plans de préventions
- Le Décret QCE
- Les objectifs de réemploi



> Les Plans de prévention



Une obligation légale ET une opportunité !

« Tout producteur mentionné à l'article L. 541-10-1 est tenu d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de prévention et d'écoconception ayant pour objectif de réduire l'usage de ressources non renouvelables, d'accroître l'utilisation de matières recyclées et d'accroître la recyclabilité de ses produits dans les installations de traitement situées sur le territoire national.

Ce plan est révisé tous les cinq ans. Il peut être individuel ou commun à plusieurs producteurs. Il comporte un bilan du plan précédent et définit les objectifs et les actions de prévention et d'écoconception qui seront mises en œuvre par le producteur durant les cinq années à venir. L'éco-organisme mis en place par les producteurs peut élaborer un plan commun à l'ensemble de ses adhérents.

Les plans individuels et communs sont transmis à l'éco-organisme mis en place par les producteurs, qui en publie une synthèse accessible au public, après présentation à l'instance représentative des parties prenantes de la filière.

Votre portail client Adelphe regroupe toutes les informations nécessaires

AGENCE ÉCOCONCEPTION / PLAN DE PRÉVENTION ET D'ÉCOCONCEPTION / PARTICIPER

Nous avons déjà formalisé la démarche écoconception, est-ce suffisant ?

Obligation légale et opportunité !

Le texte de loi

Les entreprises metteurs en marché d'emballages sont tenues « d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de prévention et d'écoconception ayant pour objectif de réduire l'usage de ressources non renouvelables, d'accroître l'utilisation de matières recyclées et d'accroître la recyclabilité »

L'opportunité

Élaborer un plan de prévention et d'écoconception c'est formaliser une démarche engageante et fédérer l'ensemble de l'entreprise pour réduire les impacts environnementaux de vos emballages !

1 OBLIGATION ET OPPORTUNITÉ 2 ADELPHÉ VOUS ACCOMPAGNE 3 PLAN COMMUN OU INDIVIDUEL 4 MISE EN ŒUVRE

QUITTER SUIVANT

<https://monespace.adelphe.fr/fr/emballage/home/ecoconception/plan-prevention>



Les plans de prévention et d'écoconception communs

Vous pouvez vous associer à un ou plusieurs plan(s) sectoriel(s) et/ou choisir le plan tout secteur.

VINS, CHAMPAGNES ET SPIRITUEUX

SANTÉ

DÉTERGENCE, HYGIÈNE ET BEAUTÉ

ÉPICERIE

BIEN MÉNAGERS

FRAIS



Champagne

Ce plan propose des pistes d'actions potentielles pour les emballages de la filière Champagne.

JE M'ASSOCIE

TÉLÉCHARGER



Vins et spiritueux

Ce plan propose des pistes d'action potentielles pour les emballages de vins et spiritueux.

JE M'ASSOCIE

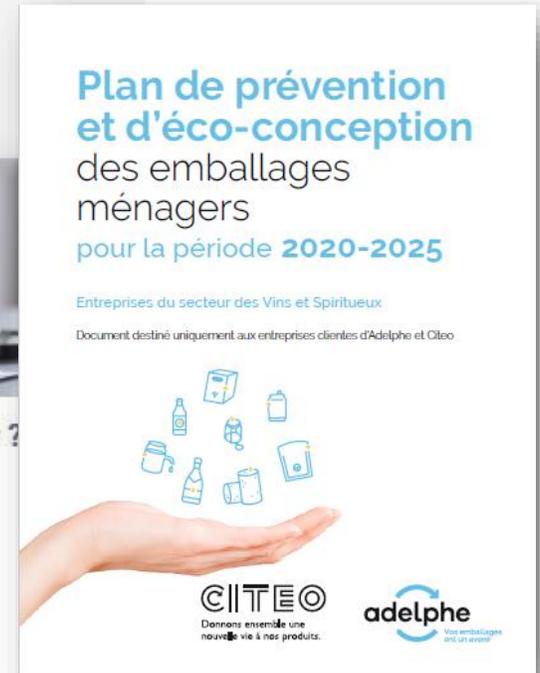
TÉLÉCHARGER



Vous ne trouvez pas votre secteur ?
Utilisez le plan tout secteur.

JE M'ASSOCIE

TÉLÉCHARGER



Comment s'organise ce plan commun ?



Synthèse des pistes d'actions les plus importantes pour réduire les impacts environnementaux sur la période 2020-2025



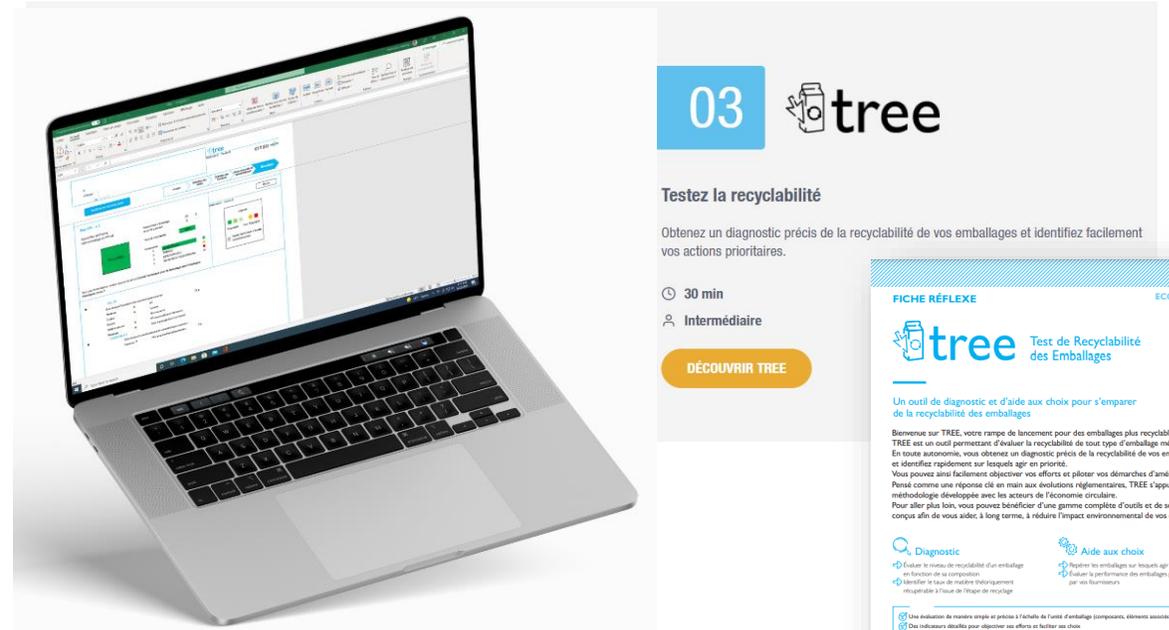
CATÉGORIES D'EMBALLAGE	RÉDUIRE	RÉEMPLOYER	RECYCLER	INCORPORATION DE RECYCLÉ
BOUTEILLES EN VERRE	<ul style="list-style-type: none"> Réduction du poids et de l'épaisseur de la bouteille Suppression des éléments marketing (collerettes par ex.) Suppression/optimalisation des capsules de surbouchage et coiffes Réduction du poids et des dimensions du bouchon et des étiquettes 	<p>Opportunités de déploiement sur le secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pré-emballé avec réemploi par le professionnel Vente en vrac avec réemploi par le consommateur ou par le professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Éviter le verre non translucide Suppression des étiquettes ultra-adhésives Éviter les bouchons en zamak Choix de capsules de surbouchage recyclables 	<ul style="list-style-type: none"> Taux moyen d'incorporation de calcin en France dans une bouteille : 65 % <p>À noter : à date, plus le verre est clair, plus l'incorporation de recyclé est complexe</p>
BAG-IN-BOX (BIB®) EN CARTON ET POCHE EN PLASTIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Suppression de la poignée Réduction de l'épaisseur et du grammage de la caisse carton Réduction du poids et de l'épaisseur de la poche et du robinet 		<ul style="list-style-type: none"> Choix d'une poche recyclable en PE Choix d'un robinet et de ses éléments compatibles au recyclage de la poche Faciliter la séparation de la caisse et de la poche par le consommateur et dans le process de tri par la conception* <p>* CF catégorie 72 : Le Bib®</p>	<ul style="list-style-type: none"> Carton recyclé pour la caisse avec certification sur la gestion durable de la ressource
SACS, ÉTUIS, COFFRETS, CANISTERS, BLISTERS ET CAISSES	<ul style="list-style-type: none"> Suppression des sacs papier-carton vente de bouteille unique Suppression, à défaut optimisation des étuis, coffrets et caisses 		<ul style="list-style-type: none"> Suppression des blisters et coques en PVC (450 t. déclarées sur le gisement) Tendre vers le mono-matériau pour les étuis et canisters en carton 	<ul style="list-style-type: none"> Carton recyclé pour la caisse avec certification sur la gestion durable de la ressource

Recyclabilité

- Seuil en fonction du chiffre d'affaires et des unités de produits mis sur le marché

Dates	CA	Unité de produits
01/01/2023	+ de 50 M	Mini 25 000 unités
01/01/2024	+ de 20 M	Mini 10 000 unités
01/01/2025	+ de 10 M	Mini 10 000 unités

- L'incorporation de matière recyclée
- La recyclabilité
- La compostabilité
- Les substances dangereuses
- Les possibilités de réemploi
- Les primes et pénalités



Niveau de recyclabilité



1 élément à compatibilité limitée dégrade votre niveau

1 élément non compatible dégrade votre niveau

Filière de recyclage : Verre sodocalcique

Important : cette analyse n'a pas valeur de « certificat de recyclabilité ».

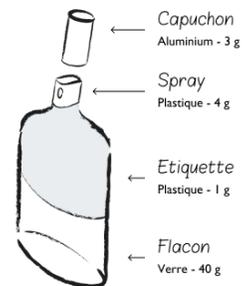
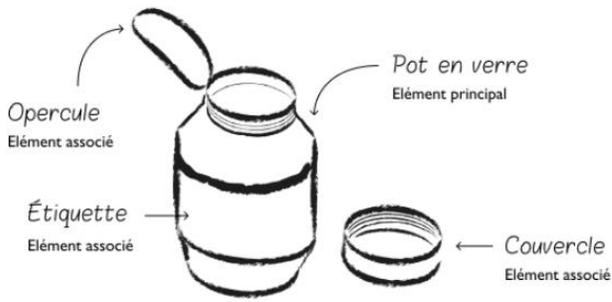


<https://monespace.adelphe.fr/fr/emballage/home/ecoconception/tree>

Tester immédiatement la recyclabilité de votre emballage

Obtenez

- Une évaluation de sa recyclabilité globale à l'échelle de l'élément principal
- L'identification des éléments perturbateurs du recyclage
- Les mentions à afficher dans le cadre du décret sur les Qualités et Caractéristiques Environnementales à renseigner sur votre fiche produit dématérialisée



$$\frac{40}{40 + 1 + 3 + 4} = 83\%$$

Le matériau majoritaire est le verre

Indicateurs

✓ La synthèse

Étui L'emballage est : Recyclable	Sachet L'emballage est : Non recyclable
Flacon (Étiquette) L'emballage est : Non recyclable	

✓ Le niveau de recyclabilité



✓ Le taux de recyclabilité

$$\text{Taux} = \frac{\text{Masse recyclable dans la filière visée } 9 \text{ g}}{\text{Masse totale } 10 \text{ g}} = 90\%$$

Paliers

- 95% - 100%
- 80% - 95%
- 50% - 80%
- 0% - 50%

✓ La compatibilité de chaque composant en matière de recyclabilité

Compatibilité avec la filière

- Compatible ●
- Compatibilité limitée ●
- Non compatible ●

✓ La mention du décret QCE

Information du consommateur sur la recyclabilité

La mention suivante est obligatoire sur une fiche produit dématérialisée* :

Tube majoritairement recyclable

Objectifs communs de réemploi



Publication
du catalogue de
standards par Citeo
Art. 65 loi AGECE

2020

2022

2023

Fixe la trajectoire de
5 % d'emballages
réemployés en 2023
et 10 % 2027
Art. 9 loi AGECE

Fixe les objectifs de
réemploi
Décret réemploi du
8 avril 2022



Emballage réemployé ou réutilisé :
un emballage faisant l'objet d'au moins
une deuxième utilisation pour un usage
« **de même nature** » que celui pour
lequel il a été conçu, et dont le réemploi
ou la réutilisation est organisé par ou
pour le compte du producteur.

Qui est concerné ?

Producteurs (CA annuel)	2023	2024	2025	2026	2027
CA > 50M€	5%	6%	7%	8%	10%
20M€ < CA < 50M€	-	-	5%	7%	10%
CA < 20M€	-	-	-	5%	10%

Les objectifs ne concernent que les producteurs mettant sur le marché au moins 10 000 unités de produits emballés par an.

Quel périmètre ?

Chaque emballage qu'il soit primaire, secondaire ou tertiaire.

Comment remplir les objectifs ? Qui est responsable ?

L'éco-organisme joue le rôle de structure collective par laquelle les metteurs en marché sont contraints d'organiser leurs objectifs de réemploi. Exception : le metteur en marché n'adhère pas à un éco-organisme.

Comment comptabiliser ?

Etudes ADEME publiée

03

Les outils & services d'Adelphe pour passer à l'action



Nos 4 piliers d'accompagnement & services



Accompagnement dans
les démarches
administratives

Déclarations
Espace Client
Guides et Outils
Rapport Impact



Veille réglementaire,
nationale et européenne

Veille
Actualités
Emballages et matériaux
Organismes Professionnels
France et Europe



R&D matériaux et
expertise en
écoconception des
emballages

Fiches Réflexe / Guides
Études
Projet R&D matériaux
AAP / AMI
Plans de Prévention et
d'Eco-conception



Communication
responsable

On Pack / Off Pack
Accès à des Bonus
Kit InfoTri
Règlement QCE
Concours millésime



[Guide de l'éco-conception des Bag-in-Box](#)



[Guide éco-conception V&S](#)



[Guide des étiquettes adhésives](#)



[Guide de l'éco-encrage](#)



[Guide du réemploi et guide du lavage](#)



Faites votre entrée sur le campus circulaire Adelphe !

Votre plateforme de formation en ligne pour tout savoir sur l'économie circulaire des emballages.



décryptage



expertise



aide à l'action



expérience optimisée

Rendez-vous sur
campuscirculaire.adelphe.fr



le campus
circulaire



adelphe



Cellier des Dauphins (Union des Vignerons des Côtes du Rhône)



Cellier des Dauphins a adopté une démarche d'amélioration continue sur son Bib® Cellier des Dauphins Prestige 3L vendu en grande surface à 2 millions d'exemplaires par an. De la poche plastique au robinet, en passant par le carton, chaque élément est passé au crible pour réduire la production de déchets plastiques et cartons et faciliter le geste de tri par le consommateur.



Jacques Frelin Vignobles



Jacques Frelin Vignobles a développé le réemploi de près d'un million de bouteilles en 2023 répondant au cahier des charges du Réseau Consigne France et certifiées réemployables par l'organisme de lavage Oc'Consigne. Il s'est aussi engagé à retirer les capsules de la plupart de ses produits et à utiliser des matériaux certifiés FSC pour ses bouchons et ses étiquettes.

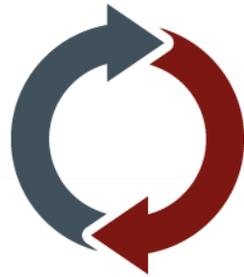


ASSEMBLEE GENERAL SMC

Décembre 2023

ECO IN PACK

DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS DURABLES



PRESENTATION ECO IN PACK

Une société fondée par 2 **ingénieurs packaging** ayant plus de 20 ans d'expérience dans les secteurs des vins & spiritueux / parfums & cosmétiques
Experts en RSE et Eco Conception

→ notre VISION

“ Pour participer à la transformation de nos modèles vers un monde plus durable et soutenable, et réduire nos empreintes environnementales, nous devons modifier la manière de définir nos stratégies, bâtir nos plans d'actions et concevoir nos produits et nos packagings.

→ notre RAISON D'ÊTRE

Nous accompagnons nos clients dans la **réduction de l'empreinte environnementale de leurs produits et packagings.**

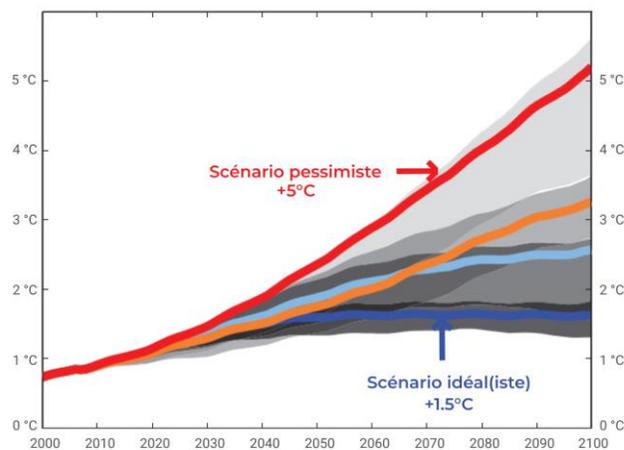


une « éco-pression » grandissante

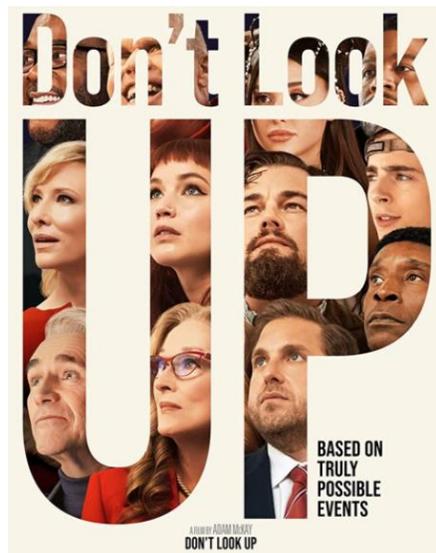
#DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX ET ÉNERGÉTIQUES

Scénarios de hausse de température

Hausse en °C par rapport à l'ère pré-industrielle, pour 4 scénarios différents



Source : GIEC AR5 WG1 Chapitre 12 : "Long-term Climate Change : Projections, Commitments and Irreversibility"



une « éco-pression » grandissante

— #PRESSION RÉGLEMENTAIRE



Perspective d'ici **2024** :

Un nouveau règlement européen sur les emballages et déchets d'emballage qui prévoit des taux de réemploi par secteur en ciblant notamment la restauration à emporter, le e-commerce, les boissons et la logistique

NOTRE APPROCHE

1. Vous aider à COMPRENDRE LES ENJEUX

POURQUOI
DEVONS-NOUS
AGIR ?

Comment **capturer les changements** à l'œuvre, **anticiper**, **sensibiliser et impliquer ses équipes** face aux changements à venir...



Défi environnemental



L'évolution des consommateurs



La pression réglementaire

2. Mettre en place des SOLUTIONS INNOVANTES ET À FORT IMPACT

COMMENT
POUVONS-NOUS
AGIR ?

Comment **mettre en place** des solutions permettant d'améliorer **l'empreinte environnementale** de vos produits et packagings **en agissant à la bonne échelle**



Eco-design

-10% à 20% de CO2 émis



Eco-exécution

-5 à -10% de CO2 émis



Economie circulaire

-40 à -60% de CO2 émis

nos offres

IMPACT
CONSULTING

Agir à la **bonne échelle** pour
réduire votre empreinte
environnementale

Clean
BOTTLE 
PAR ECO IN PACK

Vers le **réemploi** des
bouteilles en verre,
quelle que soit leur forme

IMPACT CONSULTING PAR ECO IN PACK

Agir à la **bonne échelle** pour réduire votre
empreinte environnementale



vers la réduction de l'empreinte environnementale de vos produits

01

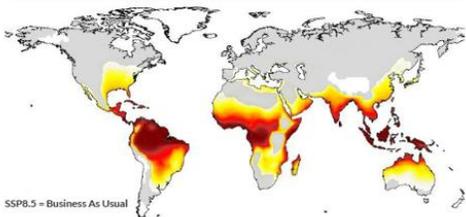
COMPRENDRE LES ENJEUX
POUR AGIR A LA BONNE ECHELLE

01

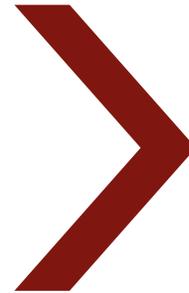
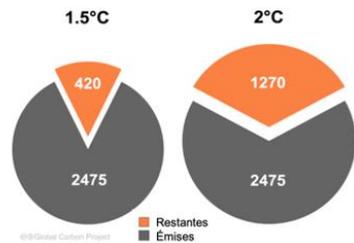
COMPRENDRE LES ENJEUX
POUR AGIR A LA BONNE ECHELLE

Formations, sensibilisation, acculturation

POURQUOI +1,5° MAX ?



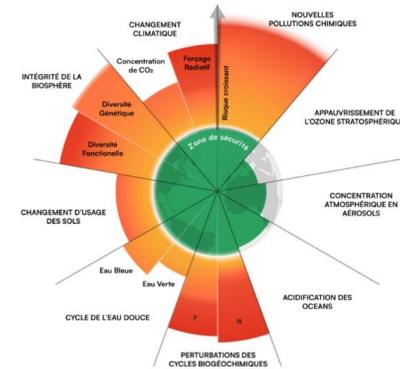
POURQUOI PARLER D'URGENCE



Le changement climatique :

Pourquoi devons-nous diviser par 2 nos
émissions de GES ?

Pourquoi d'ici 2030 ?



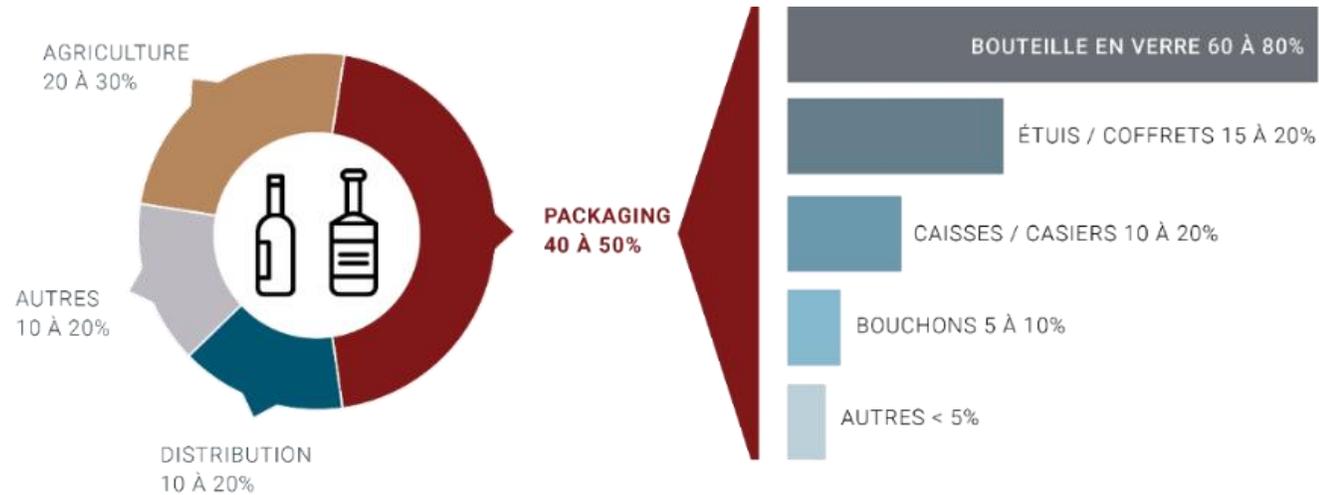
Il n'y a pas que le climat :

les limites planétaires

01

COMPRENDRE LES ENJEUX POUR AGIR A LA BONNE ECHELLE

Formations, sensibilisation, acculturation



Quel est le poids du packaging dans l'empreinte
environnementale d'un vin ou spiritueux ?

01

COMPRENDRE LES ENJEUX POUR AGIR A LA BONNE ECHELLE

Formations, sensibilisation, acculturation



vers la réduction de l'empreinte environnementale de vos produits

01

COMPRENDRE LES ENJEUX
POUR AGIR A LA BONNE ECHELLE

02

IDENTIFIER DES PISTES DE
REDUCTION DES IMPACTS

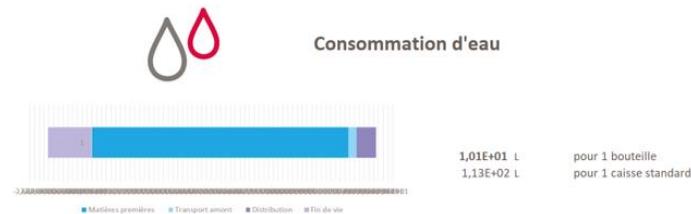
02 IDENTIFIER DES PISTES DE REDUCTION DES IMPACTS

Outil d'Analyse de Cycle de Vie de vos produits



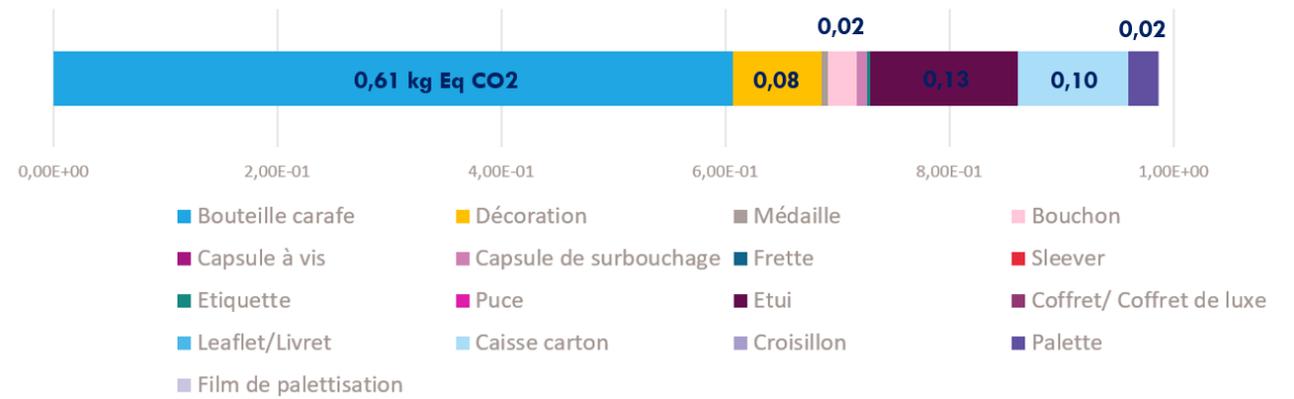
02 IDENTIFIER DES PISTES DE REDUCTION DES IMPACTS

Outil d'Analyse de Cycle de Vie de vos produits



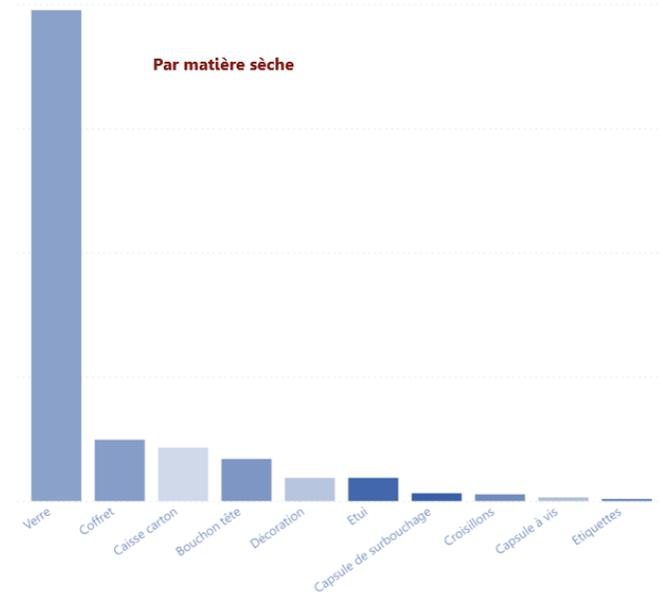
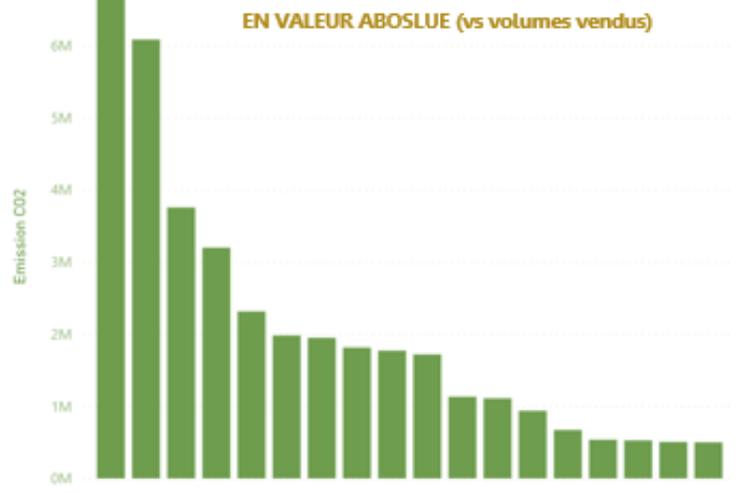
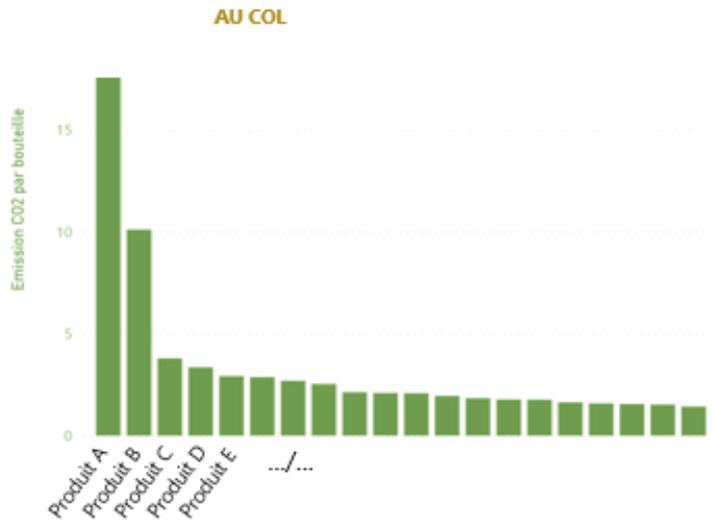
02 IDENTIFIER DES PISTES DE REDUCTION DES IMPACTS

Outil d'Analyse de Cycle de Vie de vos produits



02 IDENTIFIER DES PISTES DE REDUCTION DES IMPACTS

Réaliser un mapping de vos impacts environnementaux



02

IDENTIFIER DES PISTES DE REDUCTION DES IMPACTS

Les différents leviers



L'ECO DESIGN

Intégrer les principes de l'éco-conception dès la phase d'idéation, avec les équipes marketing, les agences de créa...

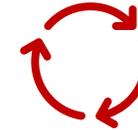
Permet 10 à 20% de réduction de l'impact environnemental



L'ECO EXECUTION

Séparabilité des éléments pour simplifier le recyclage en fin de vie, l'allègement des composants, la limitation de l'usage du plastique, l'utilisation de matériaux labellisés, recyclés, biosourcés, etc...

Permet 10 à 15% de réduction de l'impact environnemental



L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Le flux de consommation linéaire actuel (production → consommation → déchet) n'est plus tenable dans un monde fini.

Permet jusqu'à 80% de réduction de l'impact environnemental

vers la réduction de l'empreinte environnementale de vos produits

01

COMPRENDRE LES ENJEUX
POUR AGIR A LA BONNE ECHELLE

02

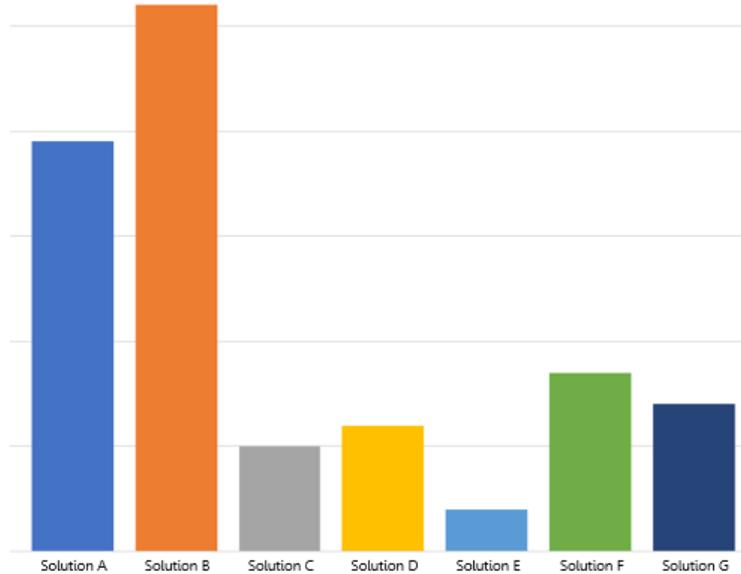
IDENTIFIER DES PISTES DE
REDUCTION DES IMPACTS

03

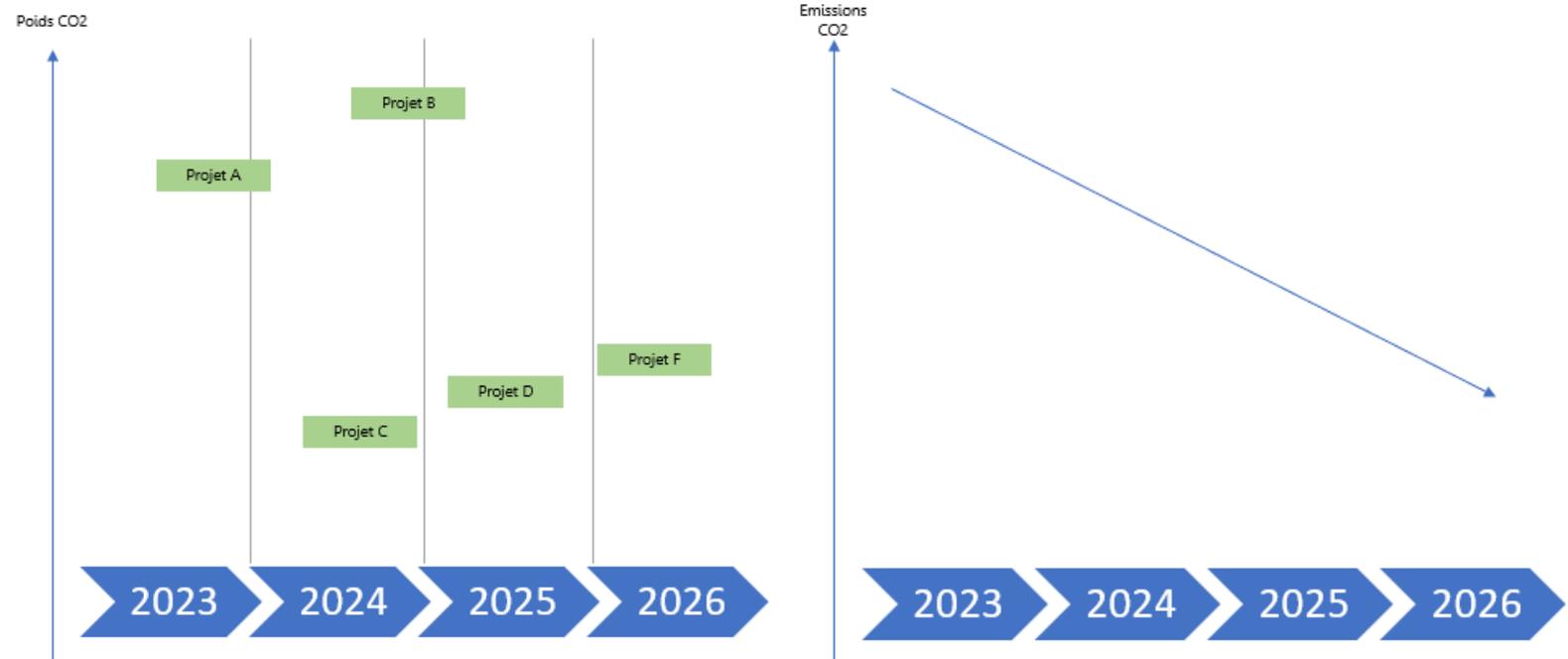
DEFINIR ET METTRE EN PLACE UN
PLAN D'ACTION CONCRET

03

DEFINIR ET METTRE EN PLACE UN PLAN D'ACTION CONCRET



1- Mesurer l'impact des différentes solutions identifiées



2- Mettre en place une feuille de route à moyen terme

Planifier puis suivre les projets

vers la réduction de l'empreinte environnementale de vos produits

01

COMPRENDRE LES ENJEUX
POUR AGIR A LA BONNE ECHELLE

02

IDENTIFIER DES PISTES DE
REDUCTION DES IMPACTS

03

DEFINIR ET METTRE EN PLACE UN
PLAN D'ACTION CONCRET

Clean BOTTLE

PAR ECO IN PACK



Vers le réemploi des bouteilles en verre



Les bénéfices de la RÉUTILISATION

— Toujours en **vigueur** en Café Hôtel Restaurant (CHR)
500'000 tonnes de déchets évités par an en France



-76 %
d'énergie



-33 %
d'eau



-79 %
d'émissions de gaz à
effet de serre



Les bénéfices environnementaux



La fabrication d'1 bouteille en verre de 500g émet autant de CO₂ que son transport sur 7'000 km de route



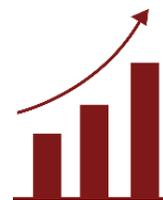


Une solution **innovante** permettant le réemploi des bouteilles en verre, quelle que soit leur forme, dans une démarche d'économie circulaire



CONSERVER LA FORME IDENTITAIRE

des produits des clients



DÉVELOPPER SA DÉSIRABILITÉ ET SON CHIFFRE D'AFFAIRES

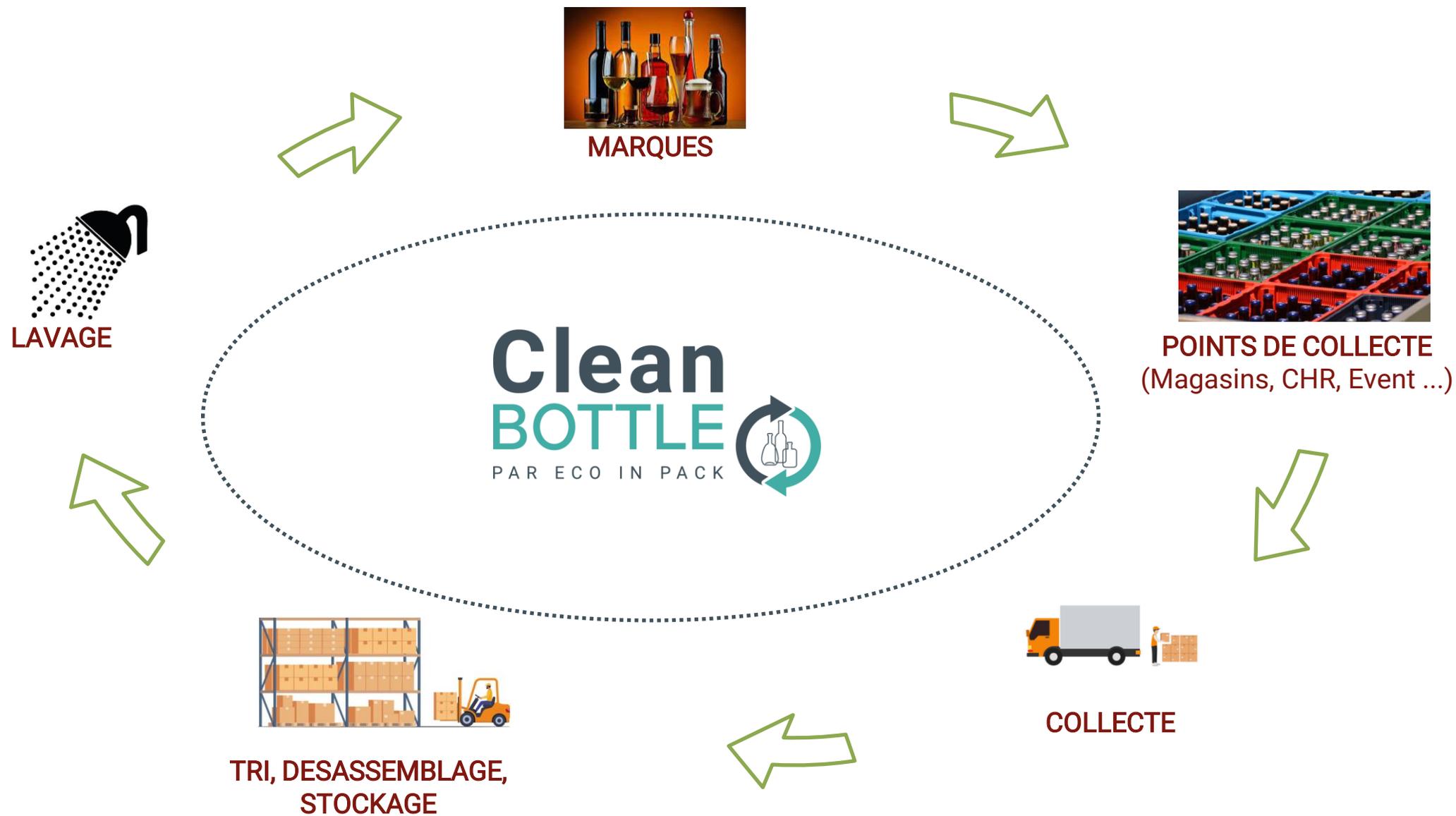
en maîtrisant sa supply chain, sans modification dans les process



REEMPLOYER A GRANDE ECHELLE

Afin de répondre aux réalités du marché et aux attentes des marques

NOTRE MODÈLE: METTRE EN PLACE UN ECO-SYSTEME DU RÉEMPLOI DES BOUTEILLES



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le LAVAGE des bouteilles en verre

ATELIER PILOTE



Engagement & démarche qualité

— #PLAN DE MAITRISE SANITAIRE

Appliquer les bonnes Pratique d'Hygiène

+

Engager une démarche HACCP

+

Etablir des procédures de traçabilité et de gestion des non conformités

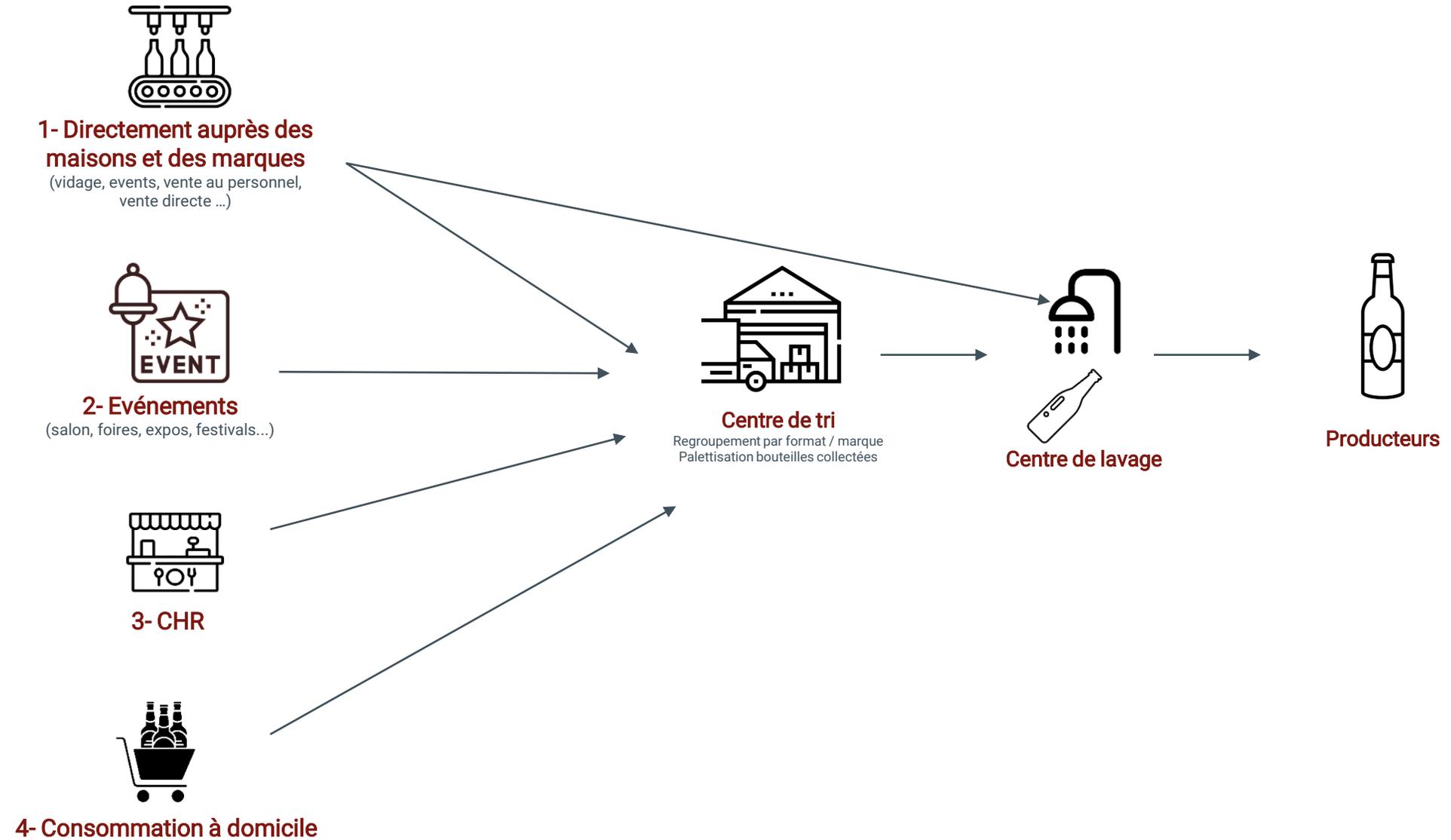
→ Nous assurons le même niveau d'exigence que des **bouteilles neuves**

— #CONFORMITÉ

Conformité au **règlement CE N° 1935/2004** concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires



La COLLECTE



La COLLECTE

Flux #1 : collecte directe

Mise en place d'outils de collecte sur vos sites :

Sites de production

- Fins de lots
- Vidage / débouchage
- Rebuts (hors défauts verriers) / contrôles qualité

Boutique / vente au personnel

Dégustations

Evénement / fête / soirée

#réduction des déchets

#quick win



La COLLECTE

Flux #2 : événements

Nous **collectons** les bouteilles en verre dans les festivals / événements auxquels vous êtes partenaires

- Mise en place des outils de collecte en lien avec les organisateurs
- Collecte de toutes les bouteilles en verre pour réemploi
- Transfert des bouteilles en verre sur notre centre de tri le plus proche

#mutualisation
#image
#massification



La COLLECTE

Flux #3 : CHR

Nous mettons en place la collecte des bouteilles avec les distributeurs / grossistes sur vos principales zones de vente

1- Mise en relation avec vos distributeurs & KA

- ✓ Proposition de la collecte chez vos key account
- ✓ Définition des flux physiques avec votre distributeur



2- Mise en place de la collecte par le grossiste ou le partenaire EIP



3- Transfer des bouteilles collectées dans le centre de tri Eco In Pack



La COLLECTE

Flux #4 : OFF TRADE – consommation à domicile

Nous mettons en place la collecte des bouteilles avec nos partenaires

Services de livraison de
boissons consignées



La Tournée



Drink dong



Le Fourgon

Collecte de bouteilles
en Grande Distribution



Loop



La Collecte

Collecte collective



La COLLECTE

La COLLECTE

Un modèle déployable en France et à l'étranger

- Expérimentations en cours en Suisse, Allemagne, UK
- Etude en cours pour les pays nordiques, Chine, US

Des opportunités de mutualisation multi-marques

UN GRAND MERCI

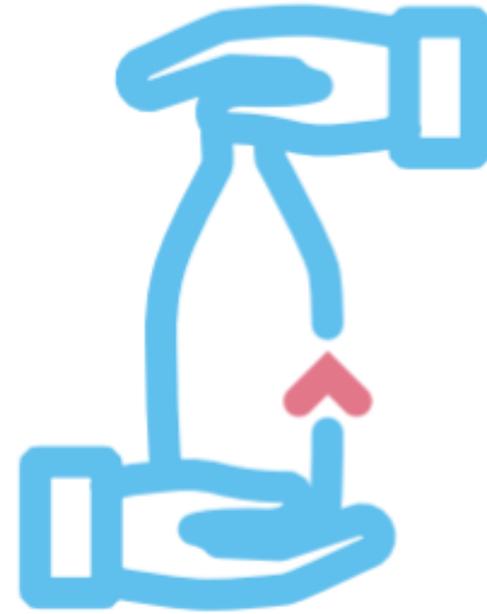
à nos partenaires...



... et à nos clients

04

L'AAP Réemploi





ENCORE
PLUS DE RÉEMPLOI

Appel à projets : 4 millions d'euros pour le réemploi

JE CANDIDATE >



CONTRIBUTION FINANCIERE:

À compter du 1er janvier 2023, les éco-organismes Emballages ménagers / Restauration / Déchets Industriels et Commerciaux consacrent annuellement au moins 5 % du montant des contributions pour le développement de solutions de réemploi et réutilisation des emballages.

(Article 72 loi AGEC)

MONTANT ?

CITEO & adelphe

2023

4 M€

Alloués pour le réemploi

➤ Quelques grands principes (2/2)



Contribution < 500 000 €

en plus du critère 1, les plafonds ci-dessous s'appliquent :

Contribution HT		Plafond max. de financement HT
Min.	Max.	
[1 000 € *	5 000 €]	25 000 €
[5 000 €	25 000 €]	50 000 €
[25 000 €	125 000 €]	125 000 €
[125 000 €	500 000 €]	250 000 €

Contribution ≥ 500 000 €

le montant maximum alloué ne dépassera pas :

- **50 %** du montant de contribution
- **dans la limite de 2,5 millions d'euros** par lauréat, quel que soit le nombre de projets déposés.

La catégorie de projet présenté

Les plafonds ci-dessous s'appliquent :

- 50 000 € HT maximum par étude
- 30 000 € HT maximum par campagne d'influence
- 25 % des dépenses éligibles maximum pour les salaires internes (pour toute catégorie de projet hors étude)

adelphe **ENCORE PLUS DE RÉEMPLOI** **MARS 2023**

RÉEMPLOI : FICHE MODE D'EMPLOI

Appel à projets pour l'accompagnement au développement du réemploi

La loi Anti-Gaspillage en faveur de l'Économie Circulaire (AGEC) et les attentes des citoyens ont accéléré la sortie du tout usage unique vers l'usage multiple via le réemploi. C'est l'un des piliers de la démarche 3R et l'une des solutions, lorsque certaines conditions sont réunies, pour réduire l'impact environnemental des emballages. Le réemploi pose de nombreux défis aux entreprises qui cherchent la manière la plus efficace de le développer à grande échelle. Pour répondre à ces enjeux, Adelphe et sa maison mère Citeo lancent un appel à projets afin de financer, dès 2023, plus de 50 millions d'euros pour développer le réemploi.

Qui peut candidater ?

- Un client Adelphe au titre de la Responsabilité Écologique du Producteur emballages ménagers
- Un groupe de metteurs en marchés* clients Adelphe
- Une collectivité en tant que porteur de projet au titre de la restauration (lever ou à emporter sur son territoire)

Quels projets sont éligibles ?

- Les projets doivent concerner du **réemploi pour emballages ménagers**¹
- Il doit s'agir de **misses en marché françaises**² (France métropolitaine, DROM COM)
- 4 catégories de projets :**

- Études** : Travail préparatoire ayant pour objectif de réaliser un diagnostic et de valider un concept avant de l'expérimenter sur le terrain.
- Expérimentations** : Test de faisabilité d'une partie ou de la totalité de la boucle de réemploi. Il s'agit d'un test ponctuel à petite échelle qui implique un investissement restreint et un bilan après une durée définie.
- Passage à l'échelle** : Investissements matériels et immatériels dans le cas des logiciels et des applications, ainsi que le financement d'opérations liées directement au réemploi (moyens humains et prestations, récupération, transport post-consommation, lavage, gestion du parc).
- Campagnes d'influence** : Campagne de promotion grâce à des personnalités reconnues³ mettant en avant le produit/service et des comportements et des comportements contribuant à l'adoption des nouveaux usages de réemploi (avis, aide à la réalisation, utilisation, geste retour, etc.).

1. Le candidat doit être client Citeo ou Adelphe au jour du dépôt de sa candidature.
2. Le produit et/ou service doit être déclaré au titre des mises en marché 2022 (quel que soit son éco-organisme). Le montant de cette déclaration doit être supérieur ou égal à 1 000 € HT (montant cumulé dans le cadre du groupement de metteurs en marché).
3. À la fin de ses paiements.
4. Dans le cas du mix, les emballages liés à la distribution en magasin sont également éligibles.
5. Les projets concernant à la fois à des mises en marché françaises et étrangères peuvent candidater.
6. *Influenceurs ayant une communauté de minimum 50 000 abonnés et dont le travail est en cohérence avec les objectifs de développement durable.

Merci pour votre attention !

